

Une initiative courageuse et réussie

Justin, F.S.C.

Volume 5, numéro 3, décembre 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023294ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023294ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Justin (1949). Une initiative courageuse et réussie. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 5(3), 25–26. <https://doi.org/10.7202/1023294ar>

Notre congrès pour employeurs de langue anglaise

UNE INITIATIVE COURAGEUSE ET RÉUSSIE

FRÈRE JUSTIN, F.S.C.

Un important congrès pour employeurs de langue anglaise de la province de Québec a été tenu les 21 et 22 novembre sous les auspices de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Le thème de ces assises était le suivant: « L'Eglise et les problèmes économiques actuels ». Le charmant site de l'hôtel Kent House, sur les bords des chutes Montmorency, est devenu ainsi pour deux jours le témoin d'une expérience qui sort de l'ordinaire. Etant donné le nombre limité des invitations qui avaient été adressées personnellement à des industriels, on ne comptait qu'environ quatre-vingts représentants des firmes les plus importantes de la province. Les quatre conférenciers étaient les suivants: M. l'abbé Paul-Emile Bolté, de l'Université de Montréal, M. Murray G. Ballantyne, directeur de l'hebdomadaire « The Ensign », M. l'abbé Gérard Dion, de l'Université Laval et le Frère Justin, F.S.C., du Manhattan College, New York. Les deux prêtres mentionnés sont des membres de la Commission sacerdotales d'études sociales.

Les réunions ont eu lieu chaque jour de dix heures à midi et de deux heures à quatre. Le thème général du congrès avait été divisé en quatre catégories que l'on avait ainsi désignées: l'Eglise et la propriété, l'Eglise et l'entreprise, l'Eglise et le droit d'association, le clergé et l'économique. Chaque conférencier était appelé à exposer son sujet pendant une vingtaine de minutes, après quoi la porte était ouverte à la discussion.

La situation industrielle dans le Québec comporte un trait typique qui en fait un cas unique en Amérique. Environ quatre-vingts pour cent de la classe ouvrière est authentiquement catholique et connaît bien la doctrine sociale de l'Eglise. Par contre, le groupe patronal compte un pourcentage égal de non-catholiques qui ne sont pas familiers avec l'enseignement de l'Eglise sur les questions sociales. Le but de ce congrès était précisément d'amener les éléments les plus représentatifs de ces chefs d'entreprise à s'initier, en compagnie de spécialistes en doctrine sociale de l'Eglise, aux enseignements pontificaux en cette matière, afin de dissiper toute équivoque possible. Afin de permettre à tous les délégués de se sentir

à l'aise et de discuter le plus librement possible, les organisateurs de ces réunions n'ont procédé à aucun enregistrement quelconque des délibérations et n'ont pas invité de représentants de la presse.

Grâce à cette précaution, qui permettait au petit groupe des congressistes de se rencontrer dans l'intimité et leur évitait la tentation de jouer à la vedette sur une tribune retentissante de publicité, on peut dire que ces assises ont été des plus agréables et probablement très fructueuses. Les délégués ont eu toute la latitude et tout le temps voulus pour exposer leur point de vue et pour demander des réponses à leurs questions. Les délibérations se sont déroulées ainsi dans une atmosphère très satisfaisante de calme et de dignité presque académiques. L'absence de représentants de la presse contribuait pour beaucoup à la liberté de la discussion, tout en faisant disparaître la crainte de rapports incorrects ou incomplets. Enfin, tous avaient l'occasion d'échanger encore plus intimement leurs idées durant la période de deux heures que durait le repas du midi.

On peut dire de ce congrès qu'il constitue une énorme mise de fonds en énergie, en temps et en argent. Les résultats obtenus sont-ils proportionnés à ces efforts ? Franchement, on ne peut pas donner de réponse exacte à ces deux questions. Le congrès répondait au besoin de donner aux industriels anglais de cette province l'occasion d'entendre des explications sur la doctrine sociale de l'Eglise. Quel que soit le sentiment des patrons au sujet de l'enseignement social de l'Eglise, dans le Québec, on admet communément que celui-ci est un fait avec lequel il faut compter. Il est évident que huit heures de discussion ne pouvaient pas permettre d'épuiser une matière aussi vaste; ce fut d'ailleurs le regret unanime de ceux qui ont pris part au congrès. D'autre part, il faut admettre que le rythme trépidant de la vie moderne, surtout pour des personnes importantes comme celles qui ont pris part aux réunions, ne laisse pas beaucoup de temps à l'étude prolongée dans des salles de cours, en sorte que l'on doit accepter ce mode de méditation comme l'un des plus appropriés.

Il était clair pour la plupart des personnes présentes que le congrès avait fait beaucoup pour atteindre le but qu'il s'était fixé. Beaucoup de points d'interrogation ont disparu et beaucoup d'incompréhensions ont été dissipées au cours de la discussion, mais, à la longue, on finira peut-être par se rendre compte que le plus grand succès remporté par ce congrès, c'est le fait même qu'il ait été organisé. Le seul fait de tenir des réunions de ce genre était une franche admission de la tension qui existait et de la nécessité de se parler franchement pour se comprendre de part et d'autre, si l'on veut que règnent la paix et la prospérité. C'est probablement là la raison pour laquelle tous ceux qui m'ont parlé au terme de ces assi-

ses ont été unanimes à rendre hommage à la clairvoyance et au courage dont a fait preuve M. l'abbé Gérard Dion en organisant et en dirigeant ce congrès.

D'autres réunions semblables dans l'avenir auront sans doute beaucoup de succès, car le précédent qui a été créé comportait une méthode, une atmosphère et des objectifs qui forment une base solide pour l'édification de nouvelles initiatives du même genre. Pour quelqu'un des Etats-Unis qui voit les choses du dehors, il apparaît clairement que ces deux jours de novembre à l'hôtel Kent House ont rassemblé trop de gens de bonne volonté et ont été trop gorgés de lumière pour ne pas être le prélude d'heureux lendemains.

LE CINQUIÈME CONGRÈS DE L'A. P. I.

GASTON CHOLETTE

L'Association professionnelle des industriels a tenu un brillant congrès à Québec, les 14 et 15 novembre. La mise en scène était excellente et le prestige autant que la valeur des conférenciers donnait beaucoup d'éclat à ces assises patronales.

Les organisateurs avaient jugé opportun d'épingler au discours du 7 mai de Pie XII, dont le texte faisait l'objet des études des congressistes, le thème suivant qui lui servait d'étiquette: « Le patron et son entreprise ».

La première conférence, portant sur la collaboration patronale-ouvrière, fut donnée par M. Gilbert Ayers, président de la Compagnie Ayers Limited de Lachute. On fit ressortir, au cours de cet exposé et de la discussion qui suivit, l'importance de mesures avancées de sécurité sociale d'initiative privée, leur coût relativement élevé et leurs répercussions heureuses sur les ouvriers, surtout au moment des demandes d'augmentation de salaires.

Après le déjeuner, au cours de la première journée, une solide pièce de philosophie sur le droit de propriété fut présentée par un universitaire de grande renommée, le Père Louis Lachance, o. p. Tel qu'il convenait, le conférencier mit en lumière les fondements traditionnels du droit de propriété en général, les éléments justificatifs de la propriété privée et, surtout, la fonction sociale de celle-ci. La satisfaction universelle des besoins humains est une des exigences primaires de la loi naturelle, et la propriété privée n'est valable que dans la mesure où elle constitue un

moyen efficace de remplir ce rôle. Après le déjeuner, le soussigné a demandé au Père Lachance si l'on pouvait interpréter certaines parties de son exposé comme l'expression d'une divergence d'opinion avec quelques conclusions de la brochure de la Commission sacerdotale d'études sociales sur « La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise ». Le savant dominicain répondit qu'il avait lu très attentivement cette publication et que rien, dans sa propre conférence, ne venait en contradiction avec la pensée de la Commission sacerdotale.

L'après-midi du lundi fut marquée par deux conférences très intéressantes: l'une sur l'organisation professionnelle, l'autre sur les réformes de structure dans l'entreprise. La première fut donnée par M. Marcel Clément et la seconde par M. François-Albert Angers. La conclusion la plus importante qui en ressort et qui, d'ailleurs, a fait l'objet d'une déclaration conjointe des deux conférenciers, est celle qui propose à l'A.P.I. la formation de sections professionnelles en son sein avec mission d'instituer une collaboration organique, régulière et systématique avec les branches correspondantes du syndicalisme ouvrier, en vue de réaliser le plus efficacement possible la collaboration patronale-ouvrière telle qu'elle est demandée dans les encycliques et les autres textes pontificaux. Cette exhortation pressante, vue dans la perspective du discours du 7 mai de Pie XII et dans ses rapports avec les discours de M. Vittorio Vaccari et de Mgr Maurice Roy, constitue l'un des meilleurs vœux qui aurait pu être formulé